

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

DECRET N° 2017/111322 /PM DU 13 NOV 2017
 autorisant la rectification du Titre Foncier
 n°43734/Wouri établi au profit de Madame DIPOKO
 Rose et consorts.-

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'ordonnance n° 74/1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifiée et complétée par celle n° 77/01 du 10 janvier 1977 ;
- Vu** le décret n° 76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du Titre Foncier, modifié et complété par le décret n° 2005/481 du 16 décembre 2005 ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ;
- Vu** le Titre Foncier n° 73734/wouri établi au profit de DIPOKO Rose et Consorts ;
- Vu** le dossier technique y afférent,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est autorisée, en application des dispositions de l'article 39 alinéa 3 du décret n° 2005/481 du 16 décembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 76/165 du avril 1976 fixant les conditions d'obtention du Titre Foncier, la rectification du Titre Foncier n° 43734/Wouri établi au profit de Madame DIPOKO Rose, par adjonction du nom de Madame NDENGUE NDAME Ilda.

ARTICLE 2.- Le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 13 NOV 2017



**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**

